

NAMUR

Logements publics rénovés ou pas, les loyers sont identiques

Grosse rénovation énergétique pour les bâtiments du Foyer namurois aux Balances. Entre ces logements quasi passifs et ceux d'un autre âge, il n'y a aucune différence de loyer. De quoi susciter des inégalités, dit-on en interne.

• Bertrand IANI

En apparence, les trois immeubles du Foyer namurois qui dominent le quartier des Balances n'ont pas changé. Pourtant, ceux-ci viennent de bénéficier d'une importante rénovation énergétique. Les trois colosses sont aujourd'hui équipés d'un nouveau réseau de chaleur qui alimente les 171 logements des n° 20, 24 et 30 de la rue des Bosquets. Coût des aménagements : environ 990 000 €, dont 650 000 € pris en charge par une subvention régionale. Le solde restant ayant été assumé par le propriétaire des biens, le Foyer namurois, par emprunt. « Nous espérons une première économie d'énergie de 20 % », confie le directeur de la société de loge-

ment public. Le rendement devrait encore s'améliorer avec l'isolation extérieure des bâtiments, d'ores et déjà à l'ordre du jour.

Une question de chance

Les nouvelles installations ont été inaugurées mardi après-midi en présence du ministre wallon du Logement, Pierre-Yves Dermagne (PS). L'occasion pour le Foyer namurois de mettre en lumière une problématique à laquelle les sociétés de logement public font face. « On a investi pour rénover nos bâtiments mais nous n'avons ni fonds propres, ni recette, précise Thomas Thael. Il n'y a pas non plus de répercussion sur le loyer des habitants. » En moyenne, les

Les bâtiments de la rue des Bosquets n'ont pas (encore) changé. Leur consommation énergétique diminuera pourtant de 20 % dans un futur proche.



Edik - Florent Maroix

bénéficiaires d'un logement du Foyer namurois déboursent une somme qui tourne autour des 297 €, tous les mois. Conformément aux obligations wallonnes, qui fixent le montant sur base des revenus des occupants. « Un loyer ne peut excéder 20 % du revenu de la personne, explique le directeur de la société de loge-

ment namuroise. Le problème, c'est que l'attribution des logements est une loterie. Vous payerez le même loyer si vous êtes dans un bien qui date des années 50 ou si vous êtes dans un logement fraîchement remis aux normes, quasiment passif. » Et Thomas Thael d'ajouter que la différence se répercute sur la facture des moins chanceux, au niveau des

charges. Ces derniers se retrouvent avec plus de frais liés à leur consommation. « C'est une forme de discrimination », insiste-t-il. Faut-il dès lors augmenter les loyers des logements remis aux normes ? « Il faudrait en tout cas déjà penser à adopter une sorte de coefficient énergétique », conclut le directeur du Foyer namurois. ■